

**2026-DSOL-DAE-55** : 11 subventions de fonctionnement pour 11 associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies (**315 620€**); 3 subventions d'investissement pour 3 associations (**301 504€**)

## **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation du nombre de personnes et de familles bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire parisien. Outre les publics vulnérables déjà identifiés, une attention particulière est portée aux ménages précarisés dans leur logement (seniors, jeunes travailleurs, indépendants ou en contrats aléatoires...), aux très jeunes publics (bébés) et aux étudiants, qui doivent avoir accès à une alimentation équilibrée et être dirigés vers les dispositifs adaptés. Sur l'évolution du public, il est à noter que depuis 2023 les dispositifs d'aide alimentaire sont particulièrement sollicités par des jeunes en recours de minorité.

Depuis 2021, la fréquentation des dispositifs d'aide alimentaire reste forte et augmente de façon quasi systématique d'une année à l'autre. Ainsi, pour l'année 2025, ce sont autour de 12,2 millions d'équivalent repas qui ont été distribués dans le cadre de l'aide alimentaire (soit environ 33 200 équivalents repas chaque jour) contre 11,8 millions en 2024, sous la forme de repas confectionnés ou de denrées alimentaires brutes (colis, épiceries sociales et solidaires).

Face au contexte de précarité accrue, du fait de la hausse significative des prix notamment, il s'agit de continuer à soutenir les actions existantes, de les accompagner pour garantir leur bon fonctionnement et d'apporter une réponse adaptée aux nouvelles situations d'urgence qui pourraient se présenter, particulièrement en direction des plus vulnérables, en adéquation avec les actions inscrites dans le Pacte Parisien de Lutte contre l'Exclusion et avec la politique parisienne en faveur des populations fragiles.

La politique volontariste de la Ville de Paris en matière d'aide alimentaire se traduit également par le pilotage et l'animation d'une coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire. Depuis 2023, l'animation de groupes de travail thématiques permet d'entamer un travail de diagnostic plus fin sur le territoire au travers d'indicateurs co-construits avec les acteurs de l'aide alimentaire et de travailler sur des thématiques de fond comme l'alimentation pour les plus petits, l'accès à une alimentation durable pour les plus précaires ou la mutualisation des achats de denrées. En 2026, seront abordées lors de ces groupes de travail les questions du bénévolat et du parcours alimentaire des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Par le présent projet de délibération, il est proposé de poursuivre le soutien apporté à 15 associations intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire auprès de personnes et de

familles démunies, par le biais de 11 subventions de fonctionnement et de 4 subventions d'investissement.

L'association **La Table Ouverte** distribue chaque jour 120 repas à emporter aux personnes et familles en difficulté, et prépare également des repas pour des structures partenaires (midis du Mie, Ehpad...). Elle mène des actions d'accès aux droits, d'accompagnement aux démarches et gère une épicerie sociale. En 2025, l'association a fait face à des difficultés financières et a dû concentrer sa distribution de repas chauds sur le midi et supprimer celle du soir.

Il est proposé d'accorder à l'association **La Table Ouverte** une subvention de **23 000€**, pour ses actions de distribution de repas gratuits.

L'association **Banque Alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (BAPIF)**, adhérente de la Fédération Française des Banques alimentaires, a pour mission de collecter et de redistribuer les subsides du fonds européen FSE+, les surplus et les dons alimentaires aux organismes adhérents intervenant eux-mêmes dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des personnes en difficulté.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé d'accorder à l'association **BAPIF** une subvention de fonctionnement de **50 000€**.

L'association **Café Sawa** a pour objectif, avec le projet de « marmites solidaires », de lutter contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition, le gaspillage alimentaire, l'exclusion et l'isolement social tout en favorisant l'engagement citoyen et l'inclusion sociale et culturelle des personnes en situation de migration.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, il est proposé d'accorder à l'association **Café Sawa** une subvention de fonctionnement de **7 000€** pour ses activités de confection de repas à partir d'invendus.

L'association **Union des Institutions Sociales du 15ème arrondissement**, fondée en 1937, avait initialement pour vocation de créer du lien entre les différentes associations du 15ème arrondissement. Suite à la la crise Covid, l'association a repris les activités de distribution de colis alimentaires aux habitants de l'arrondissement amorcées par la Mairie du 15ème. L'association assure également des activités de domiciliation, d'écrivain public et de café solidaire.

Il est proposé d'accorder à l'association **Union des Institutions Sociales du 15ème arrondissement** une subvention de fonctionnement de **7 500€** pour cette action.

L'association **Paris tout P'tits** fondée en 1992, joue un rôle important en matière de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge vivant dans des familles en situation de précarité. Elle répond ainsi à un besoin peu couvert par d'autres associations. Ses missions sont intégralement remplies par des bénévoles (environ 60 bénévoles réguliers).

Il est proposé d'accorder à l'association **Paris tout P'tits** une subvention de fonctionnement de **70 000€** pour cette action.

L'activité principale de l'association **Partage 5/6/7** est la distribution hebdomadaire de colis alimentaires auprès de personnes et de familles démunies résidant dans les 5ème, 6ème et 7ème arrondissements.

Le public est constitué de personnes isolées et de familles orientées par les Services sociaux de proximité des trois arrondissements ainsi que par les services sociaux hospitaliers et les CMP du territoire.

Il est proposé d'accorder à l'association **Partage 5/6/7** une subvention de fonctionnement de **1 000€** pour cette action.

L'association **Août Secours Alimentaire** prend le relais des associations d'aide alimentaire qui ferment pendant la période estivale (du 15 juillet au 31 août) et distribue ainsi des produits alimentaires sous forme de colis à des personnes et familles démunies orientées par les services sociaux parisiens et les associations partenaires.

Il est proposé d'accorder à l'association **Août Secours Alimentaire** une subvention de fonctionnement de **90 000€** pour cette action.

L'association **Solidaya** a pour principale activité la gestion d'une épicerie sociale et solidaire située dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Depuis janvier 2024, l'association gère également une boutique solidaire de vêtements neufs à prix modiques.

Il est proposé d'attribuer à l'association **Solidaya** une subvention en fonctionnement de **8 000€** pour cette action.

L'association **Action contre la faim (ACF)** se propose d'accompagner les acteurs parisiens de l'aide alimentaire depuis 2021 pour améliorer l'accès des personnes les plus précaires à l'alimentation ainsi qu'aux services essentiels et à leurs droits.

ACF a mené des enquêtes terrain-études en lien avec les acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire parisien : les résultats de ces études font l'objet depuis 2024 d'un accompagnement dans la mise en œuvre des recommandations, en tenant compte des priorités que la Ville s'est fixées dans le cadre du Plan Alimentation durable 2022-2027.

Il est proposé d'accorder à l'association **Action Contre la Faim** une subvention de fonctionnement de **40 000 €**, pour cette action.

L'association **L'Un est l'Autre**, créée en octobre 2003, mène des actions d'aide alimentaire sous la forme de repas chauds à destination des personnes en situation de grande précarité. S'appuyant sur un réseau important de bénévoles et de personnes dans le cadre de travaux d'intérêt général (TIG), en partenariat avec les services du Ministère de la Justice, elle distribue sur le site de la Villette des repas, les samedis et dimanches midi et les jeudis soir à des personnes en situation de grande exclusion, dont un nombre important de migrants (plus de 1 200 bénéficiaires chaque week-end). Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'association a développé les récupérations d'invendus alimentaires pour la préparation des repas qu'elle distribue en vue de répondre aux besoins, en aide alimentaire, sur le site de la Villette. De façon exceptionnelle, l'association remplace les Restos du Cœur trois jours fériés (6 avril, 25 mai et 1<sup>er</sup> novembre 2026) sur ce même site.

Il est proposé d'accorder à l'association **L'Un est l'Autre** une subvention en fonctionnement de **9 120€** pour cette dernière action.

**L'association Solidarité Notre-Dame-de-Tanger**, créée en 2016, a pour objectif de venir en aide aux réfugiés/migrants en situation de grande précarité en apportant une aide alimentaire, un maintien de la dignité et un lieu d'échanges et d'écoute. Elle a mis en œuvre un projet visant à permettre aux mères vivant dans une situation de grande précarité d'obtenir un kit d'hygiène pour leurs nourrissons afin d'accueillir leur enfant dans la dignité et de subvenir à leurs besoins fondamentaux.

Il est proposé d'accorder à l'association **Solidarité Notre-Dame-de-Tanger** une subvention de fonctionnement de **10 000€** pour cette action.

Au regard de la politique engagée par la collectivité parisienne pour soutenir les associations œuvrant dans le champ de la solidarité, je vous propose d'accorder, au titre de 2026, les 3 subventions d'investissement suivantes choisies par les Parisiennes et les Parisiens dans le cadre des éditions 2021 et 2025 du budget participatif :

- l'installation et l'aménagement d'une guérite sur le site de la Porte de la Villette par les Restaurants du cœur, pour un montant de 50 000 € (édition 2025 du BPP). Ce projet est une des 6 opérations incluses dans le projet « délibération globale DAE K-SUIV 002858 - L'économie sociale et solidaire a de la ressource » porté par la DAE.
  - l'acquisition d'un véhicule propre équipé d'un bloc frigorifique par l'association Le chaînon manquant, pour un montant de 51 504 € (édition 2025 du BPP)
- l'équipement et les travaux d'une nouvelle cuisine dans Paris centre par l'association La soupe Saint Eustache, pour un montant de 200 000 € (édition 2021 du BPP)

Les fiches d'instruction de projet (FIP) jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris.